REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
HENGWILLER
4, rue de l'Ecole

Hengwiller, le 14 Juin 2020

67440 HENGWILLER

www.hengwiller.fr
mairie@hengwiller.fr

**2** & **3** 03.88.70.62.28

## **COMMUNIQUE CONCERNANT LE CIMETIERE**

Il est porté à la connaissance de la population qu'un emplacement a été réservé au cimetière appelé « Jardin du Souvenir ».

Cet emplacement se trouve au fond du cimetière dans l'angle gauche en entrant dans le cimetière. Il est matérialisé pour l'instant par une rangée de rosiers.

L'acquisition de la plaque « Jardin du Souvenir » se fera lors de la première opération de dispersion.

Le règlement peut être consulté à la mairie ou sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, il est rappelé que les personnes qui entretiennent les tombes sont priées de ramener les déchets chez eux et ne pas les déposer dans l'enceinte du cimetière, ni aux abords.

Les dépôts sauvages d'ordures sont passibles d'une amende. Aussi, je compte sur votre civisme et votre compréhension pour éviter que la commune n'ait à recourir à de telle sanction.

Il convient de composter les déchets organiques chez vous, de trier et de rapporter en déchèterie à Saverne ou à Marmoutier les objets encombrants.

Toute l'équipe municipale vous remercie par avance pour votre compréhension et reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Le Maire